



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/17

ADMINISTRATION GENERALE : Modalités de désignation des représentants du SYMPAC au sein des organismes extérieurs et de la Commission d'appel d'offres - Dérogation au scrutin secret

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 1411-5 et L. 5211-1,

CONSIDÉRANT

- Que l'article L. 2121-21 du CGCT pose le principe du scrutin secret pour les nominations effectuées par les organes délibérants, tout en permettant d'y déroger par décision unanime, sauf disposition législative ou réglementaire contraire,
- Que ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT,
- Que les articles L. 2121-22 et L. 1411-5 du CGCT n'imposent pas le recours au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions administratives et de la commission d'appel d'offres, dès lors que l'organe délibérant décide à l'unanimité de déroger à cette règle,
- Qu'à l'issue des élections municipales de mars 2026, le comité syndical du SyMPaC sera renouvelé et installé lors de la prochaine mandature en mai 2026,
- Qu'il convient, afin d'assurer la continuité institutionnelle du syndicat et de sécuriser les modalités de désignation applicables dès l'installation du nouveau comité syndical, de fixer par anticipation les règles de procédure relatives à ces désignations,
- Qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, lorsque qu'une seule candidature ou une seule liste est présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations peuvent prendre effet immédiatement, dans l'ordre de présentation, après lecture par le Président.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- DEROGE** au principe du scrutin secret pour la désignation des représentants du SyMPaC au sein des organismes extérieurs ;
- DEROGE** au principe du scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Acte certifié exécutoire conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT
→ son envoi en Sous-Préfecture le 19 mai 2026
→ sa réception en Sous-Préfecture le 19 mai 2026
→ son envoi à l'affichage le 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
Nicole CHEVALIER

ADOpte A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaients présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaients excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaients absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE